

DÉLIBÉRATION

N° CS-2020-15

OBJET: Création du bureau

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents lors de la délibération : 26
Nombre de membres ayant donné procuration : 0
Date de convocation : 25/08/2020
Date d'affichage : 27/08/2020
Votes contre: 0
Votes pour : 22
Abstentions : 4

L'an deux mille vingt, le deux septembre,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune d'Estang sous la présidence **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **Monsieur Arnaud LATAPIE**

Membres présents: DUFFAU Jean-Claude, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANÉ Isabelle, DELHOSTE Pierre, BAQUE Aline, LABURTHE Joël, DAVID Christian, REQUENA Julien, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, DESJARDINS Lionel, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, SOURBETS Bernard, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, CLAVE Gabrielle, DUPUY Alain, EXPERT Didier, FRENOT Thierry, MAURAS Marie-Claude.

Membres absents et excusés : -

Monsieur le Président rappelle que la création du nombre de sièges constituant le Bureau relève de la compétence du Comité Syndical.

En vertu de l'article VII des statuts du Syndicat, Monsieur le Président précise que le Bureau est constitué de neuf sièges au plus, dont le Président, le ou les Vice-président(s), et d'autres membres.

Il est proposé de fixer à **huit (8)** le nombre total de sièges constituant le Bureau.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, la proposition de fixer à huit (8) le nombre total de sièges constituant le Bureau.

Il est précisé que les délégués suivants se sont abstenus : DUPRAT Cathy, EXPERT Didier, REQUENA Julien, TINTANÉ Isabelle.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

Le Président,
Philippe SAUQUES

